



2013

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets





- **PRESENTATION DE LA CCPRO..... 4**
 - Moyens humains4
- **L'ESSENTIEL DE L'ANNEE..... 5**
 -5
- **COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 7**
 - **Collecte des ordures ménagères..... 7**
 - Matériels roulants8
 - Parc de conteneurs.....9
 - Mode de collecte et fréquence des tournées (OM et Collecte Sélective)10
 - Horaires effectués.....11
 - Transport des déchets11
 - Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles12
- **La collecte sélective 14**
 - Type de déchets collectés.....14
 - Moyens humains et fréquence de collecte14
 - Les éco-organismes agréés15
 - La collecte des emballages.....15
 - La collecte du verre.....18
 - La collecte du papier et des journaux.....19
 - La collecte du carton auprès des commerçants20
 - Les déchets autres que la collecte sélective (huiles, piles...).....21
- **Collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) 23**
- **Collecte des encombrants aux particuliers et des dépôts sauvages 25**



- **LES DECHETTERIES** 26
 - Localisation 26
 - Types de déchets déposés en déchetterie 27
 - Horaires et personnel 28
 - Les déchets dangereux des ménages (D.D.M.) 29
 - Tonnages collectés en déchetterie en 2013 30
 - Evolution de la collecte en déchetteries depuis 2001 31
- **TRAITEMENT DES DECHETS** 32
 - Traitement des ordures ménagères 32
 - Communes de Bédarrides et Sorgues 32
 - Communes de Caderousse, Châteauneuf, Jonquières et Courthézon 32
 - Traitement des emballages et papiers 33
 - Traitement du verre 33
 - Traitement des huiles de vidange et des piles 33
 - Traitement des lampes et tubes fluorescents 33
 - Traitement des déchets récoltés sur les 3 déchetteries 34
 - Récapitulatif des modes de traitement et de valorisation des déchets 35
 - Flux des déchets de la communauté de communes des pays de Rhône et Ouvèze 2013 35
- **SYNTHESE DES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS** 38
 - Indicateurs techniques 38
 - Indicateurs financiers 39



■ PRESENTATION DE LA CCPRO

6 communes
3 déchetteries
38 294 habitants

21 ans de coopération intercommunale !

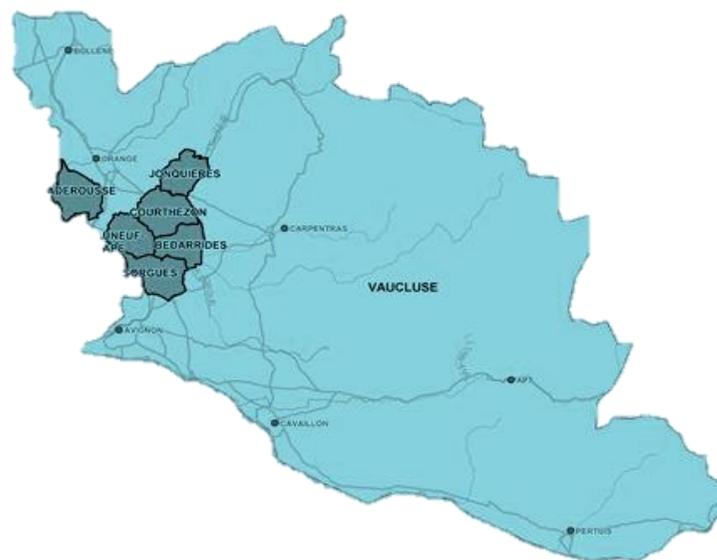
Créée le 31.12.1993, la CCPRO a aujourd'hui en charge :

- l'aménagement du territoire,
- le contrat de rivière de la Meyne et des annexes du Rhône,
- le développement économique,
- la lutte contre les inondations,
- le développement touristique,
- la voirie
et
- la protection et la mise en valeur de l'Environnement,



Moyens humains

47 agents titulaires avec l'encadrement et les agents administratifs composent le service de ramassage des ordures ménagères (déchets recyclables inclus), l'entretien et la gestion des déchetteries et le service de collecte des encombrants. La collectivité emploie également des vacataires pour remplacer les employés territoriaux en congés. En 2013, 9 emplois à temps plein ont été nécessaires pour assurer le bon déroulement du service.





■ L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Depuis 2003, le service de collecte des OM et depuis 2006, la gestion des 3 déchetteries intercommunales sont en régie.

- *Ordures ménagères résiduelles collectées sur l'ensemble du territoire*

On constate une diminution des déchets collectés et traités sur l'ensemble du territoire soit



- *Collecte sélective et verre* (emballages ménagers, papiers revues journaux, verre)

Pour ce qui concerne les collectes sélectives, c'est une augmentation des déchets collectés et traités sur l'ensemble du territoire soit





Une diminution de



- 5,80 %

pour les kilomètres parcourus par les équipes composant le service (les bennes et mini-bennes pour les collectes OM et tri, les camions et fourgons pour les collectes d'encombrants, déchets verts, déchetteries...)

346 866 kilomètres

En 2013, de nouvelles zones ont été équipées pour la collecte en bacs individuels verts pour les OM et à couvercles jaunes pour le tri sélectif.

- A Bédarrides, 1 201 bacs individuels pour les OM et 491 bacs pour le tri sélectif
- A Courthézon, 1 638 bacs individuels pour les OM et AUTANT pour le tri sélectif
- A Jonquières, 1 516 bacs individuels pour les OM et AUTANT pour le tri sélectif
- A Caderousse, 499 bacs individuels pour les OM et AUTANT pour le tri sélectif

**4 854 bacs individuels
distribués pour les OM**



**4 144 bacs individuels
distribués pour le TRI**



■ COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Depuis le 31 décembre 2002, la communauté de communes des Pays de Rhône et Ouvèze est compétente pour la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés sur l'ensemble du territoire qui comprend les communes de Sorgues, Courthézon, Caderousse, Jonquières, Bédarrides et Châteauneuf du Pape.

🔧 Collecte des ordures ménagères

Le service de ramassage des déchets des ménages dessert une population totale de **38 294** habitants¹.

L'ensemble des communes est collecté en régie avec des employés intercommunaux et du matériel transféré à partir du 1er Janvier 2003, date à laquelle s'est effectuée la prise de compétence « collecte des déchets » par la CCPRO.



¹ Population INSEE au 01/01/2012



✦ *Matériels roulants*

Les caractéristiques et le nombre de véhicules dédiés à la collecte des ordures ménagères, des encombrants, du tri sélectif, de la distribution de bacs OM ou sélectifs, sont résumés dans le tableau suivant :



BOM	KM parcourus	Coût total (réparations et carburant)
9 Renault et 2 Iveco	146 786	276 205,34
MINI BOM		
1 Nissan et 3 Renault	41 449	33 012,59
MULTILEVE		
3 Renault, 1 Iveco	73 875	118 081,63
POLYBENNE		
3 Renault, 1 Nissan	66 960	27 867,76
FOURGON		
2 Renault, 1 Citroën Jumper	17 796	6 634,96
TOTAL	346 866	461 802,28



➤ *Parc de conteneurs*

Le parc de conteneurs est propriété de la communauté de communes. Il est composé de bacs de 660 litres, 240 litres et de 120 litres.

Un agent à temps complet est affecté à la gestion du parc. Il s'agit d'entretenir l'ensemble des conteneurs, de procéder au remplacement des bacs défectueux, de les nettoyer et les désinfecter 1 ou 2 fois par an. Deux fourgons sont dédiés à l'entretien du parc de conteneurs.

En 2013, nos services ont mis en place la collecte individuelle en porte à porte en équipant de bacs OM et tri sélectif les habitants des communes de Caderousse, Courthézon, Jonquières et Bédarrides.

COMMUNES	Bacs individuels O.M.	Bacs individuels Tri Sélectif	Bacs collectifs 660 l O.M.
TOTAL	9 911	10 433	979





➤ **Mode de collecte et fréquence des tournées (OM et Collecte Sélective)**

Les équipes :

- 1 chauffeur et 2 opérateurs de collecte sur la BOM et 1 chauffeur et 1 opérateur sur les mini-bom (aide à la collecte du vrac dans les centres villes)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BEDARRIDES	Centre ville Secteur 1	Sélectif	Centre Ville Secteur 2	Cartons	Centre Ville	
CADEROUSSE	Centre ville	Campagne	Centre ville	Sélectif	Centre Ville	
CHATEAUNEUF DU PAPE	Centre ville	Campagne	Centre Ville	Sélectif	Centre Ville	
COURTHEZON	Centre ville Secteur 1	Campagne Secteur 2	Centre Ville + Cartons	Sélectif	Centre Ville	
JONQUIERES	Centre Ville		Centre Ville Secteur 1	Sélectif	centre-ville Secteur 2	
SORGLIES	Centre ville, les Cités, Chaffunes	Route d'Entraigues, ZI, Centre Ville Sélectif Chaffunes I, Bécassières, Badaffier, Route de Vedène	Centre Ville Maillaude, Peyrarde, Cités, N7, Route de Châteauneuf Collecte cartons commerçants	Sélectif Bécassières, route de Vedène, Badaffier OM Centre Ville	Sélectif et OM des Cités, N7, Sélectif route de Châteauneuf, Maillaude, Peyrarde, Sélectif et OM Centre Ville,	Centre Ville

Organisation des tournées de collecte



Les centres ville et zones urbaines des six communes sont collectés 3 fois par semaine. Toutes les zones agglomérées sont collectées dès le lundi. L'ensemble des zones à habitat dispersé est collecté 1 fois par semaine, le mardi ou le jeudi.

Par ailleurs, le service de collecte des ordures ménagères est adapté en fonction des manifestations particulières qui se déroulent sur le territoire intercommunal (fêtes votives, de la Véraison, Foire aux chevaux, Journée Provençale, Fête du Melon, etc...)

➤ *Horaires effectués*

Le service de collecte des OM commence le matin à partir de 5 h 00 jusqu'à 12 h 00 tous les jours du lundi au vendredi. Des collectes peuvent être organisées samedi et dimanche selon les besoins « exceptionnels » de la commune (marchés, fêtes, manifestations...).

➤ *Transport des déchets*

Les ordures ménagères collectées sur les communes de Sorgues et Bédarrides sont acheminées chaque jour jusqu'à l'incinérateur du SIDOMRA, à Vedène et au CET de Delta Déchets à Orange pour les communes de Châteauneuf du pape, Caderousse, Courthézon et Jonquières.



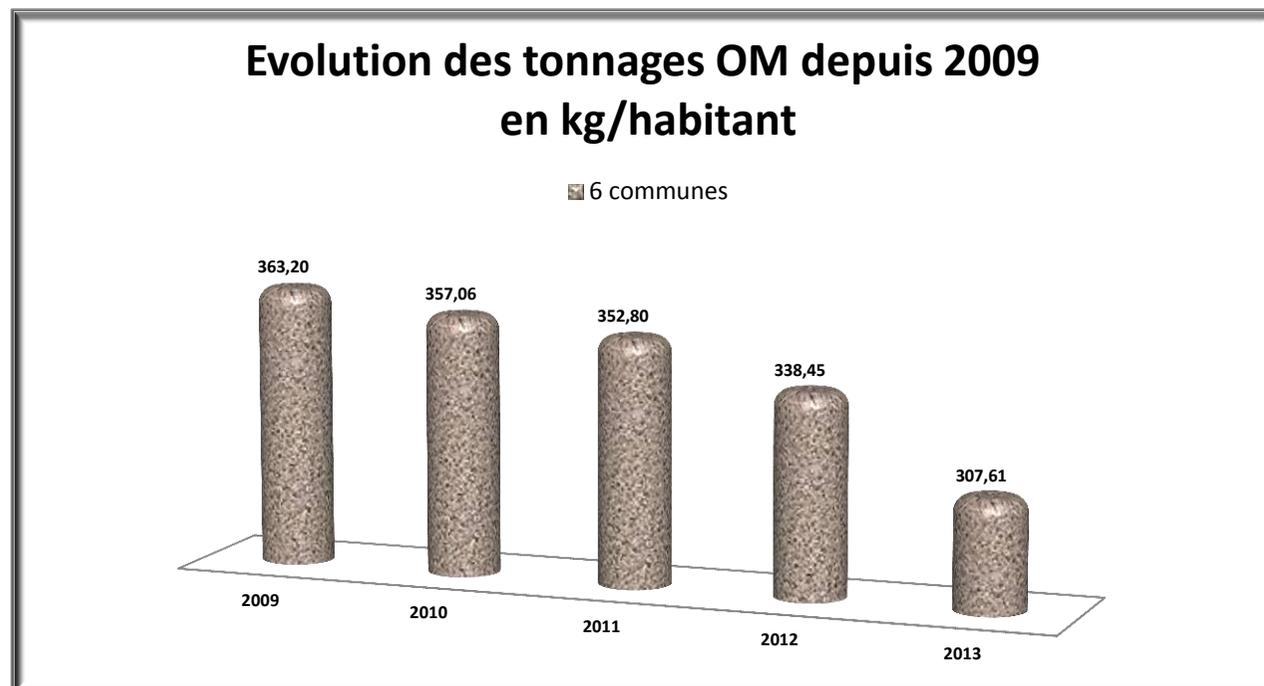


Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles

Nette diminution des tonnages d'ordures ménagères depuis la mise en place de la collecte en bacs individuels sur le territoire de la CCPRO en 2009.

- 15,30 %
sur 5 ans

- 9,10 %
en 2013





Evolution des tonnages d'ordures ménagères depuis 2006



La collecte sélective

Type de déchets collectés

Différents matériaux sont collectés sur le territoire intercommunal

- le verre
- les emballages
- le papier, le carton
- les piles
- l'huile de vidange
- les lampes
- le textile
- les DASRI



Moyens humains et fréquence de collecte

Les agents affectés à la collecte sélective sont ceux affectés à la collecte des OM



Les éco-organismes agréés



Les communes de Bédarrides et Sorgues, à travers leur appartenance au SIDOMRA, ont un contrat de reprise multi matériaux avec **Eco-Emballage**. Cet organisme reverse des soutiens à la tonne triée sur les différents matériaux directement au SIDOMRA (plus d'informations sur le site www.sidomra.com) sur la base d'un barème pré établi.

Pour les quatre autres communes à savoir, Caderousse, Châteauneuf du pape, Courthézon et Jonquières, la CCPRO a passé un contrat avec l'autre société agréée : **Adelphe**. Cet organisme, sur le même principe qu'Eco-Emballage, reverse des soutiens à la CCPRO en fonction des performances de la collecte sélective et des tonnes triées de même qu'Ecofolio en fonction des tonnages de papier.



La collecte des emballages

Les sacs de collecte ou les bacs individuels remis sont numérotés.

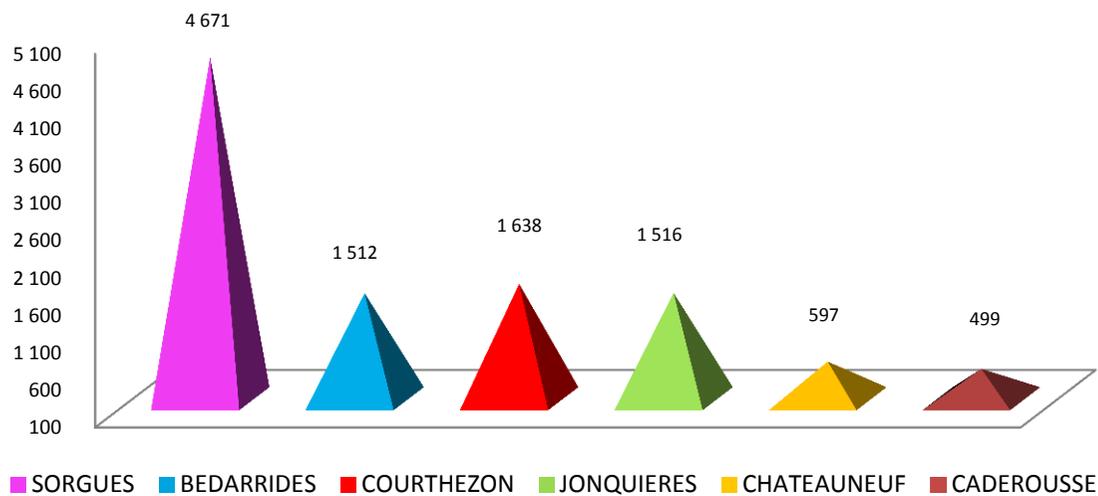
En cas d'utilisation non conforme, ou d'erreur de tri manifeste, ce système de suivi permet d'identifier les propriétaires.

Au cours de l'année, 1552 refus de tri ont été dénombrés. Le Médiateur du tri a donc contacté les personnes concernées afin de leur préciser le motif du refus et ainsi permettre aux administrés de corriger les erreurs de tri.

- 88 personnes ont été contactées directement en porte à porte
- 1 098 personnes par téléphone
- 220 personnes par l'intermédiaire du répondeur (88 ont répondu au message)
- 146 personnes non contactées (erreur de numéro de bac, pas de numéro de téléphone, ...)



Nombre de foyers équipés en bacs pour le tri sélectif en 2013

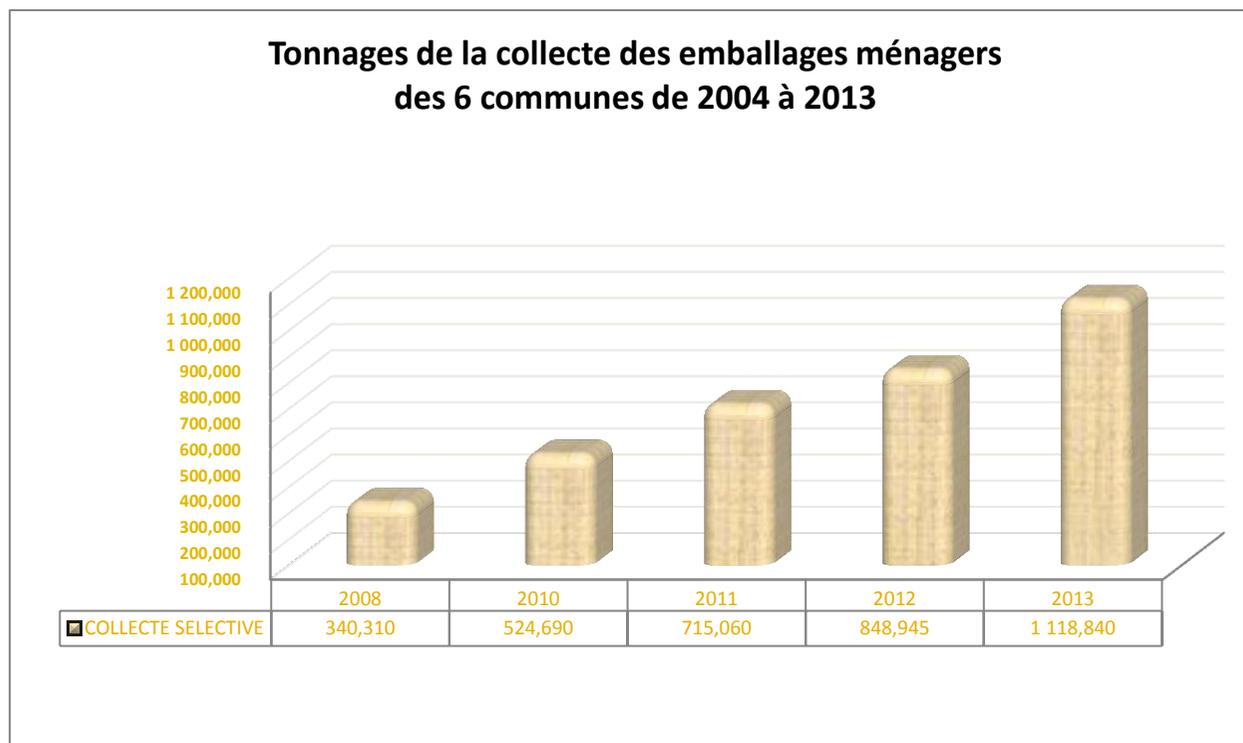


Nombre de foyers équipés de bacs par commune





Les déchets collectés sont transportés au centre de tri du SIDOMRA à VEDENE

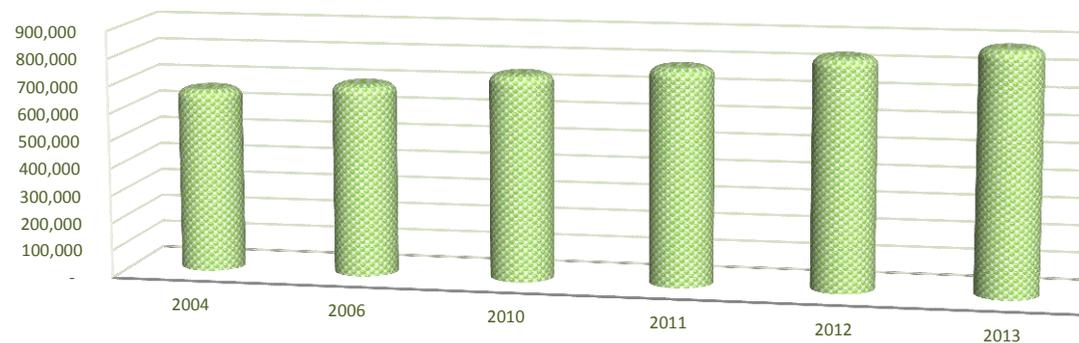


Depuis la mise en place du nouveau mode de collecte en porte à porte avec mise à disposition de bacs individuels pour le tri dans chaque foyer, les tonnages des ordures ménagères diminuent dans ces zones et les tonnages des emballages ménagers augmentent. De fait, on constate une augmentation de **228.80 %** depuis 2008 et notamment, de **31.80 %** en 2013.



La collecte du verre

Un contrat de collecte a été passé par le SIDOMRA avec la société Vial pour la collecte du verre sur les communes de Bédarrides et Sorgues. La CCPRO a un contrat de collecte indépendant avec cette société pour le ramassage du verre sur les 4 autres communes. Celle-ci collecte le verre pour le compte des Verreries du Languedoc (usine de fabrication de bouteilles de Vergèze dans le Gard) du Groupe Perrier depuis 2002. La collecte du verre a augmenté de **32,10 %** en 10 ans....



	2004	2006	2010	2011	2012	2013
<input checked="" type="checkbox"/> 6 communes	670,200	700,780	751,320	790,410	841,890	885,420

Evolution de la collecte du verre par commune depuis 2004



La collecte du papier et des journaux

Le papier est collecté dans des colonnes présentes principalement sur les communes de Caderousse, Châteauneuf du Pape, Courthézon et Jonquières. Depuis 2010, sur les communes de Sorgues et Bédarrides, les administrés peuvent déposer leurs papiers ou journaux directement dans leur bac individuel réservé au tri sélectif. De fait il ne reste que deux colonnes, les autres ayant été supprimées.

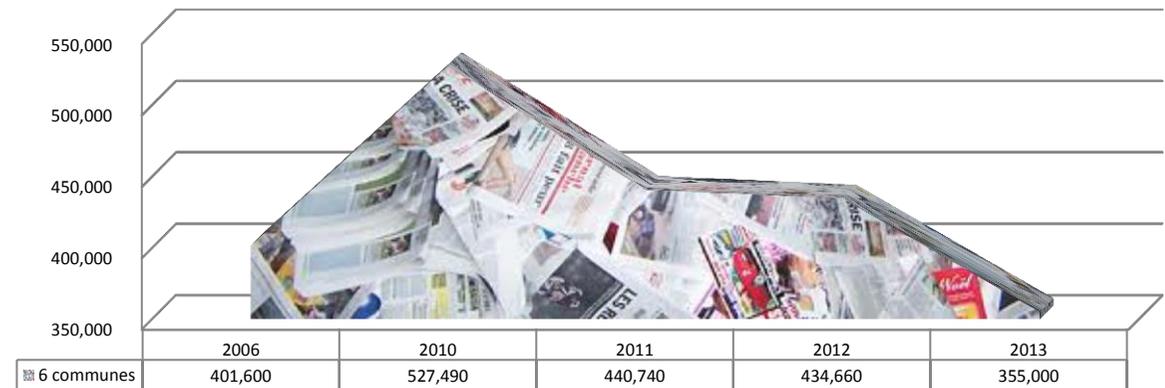
Les tonnages récupérés sur les PAV (points d'apport volontaire) diminuent depuis 2010 avec la mise en place des bacs individuels.

La collecte des papiers dans les colonnes est assurée par la Société Paprec.

Elle est effectuée avec un camion équipé d'une grue de levage. Le coût du transport est pris en charge par la Communauté de Communes et la fréquence de collecte est de deux fois par mois.

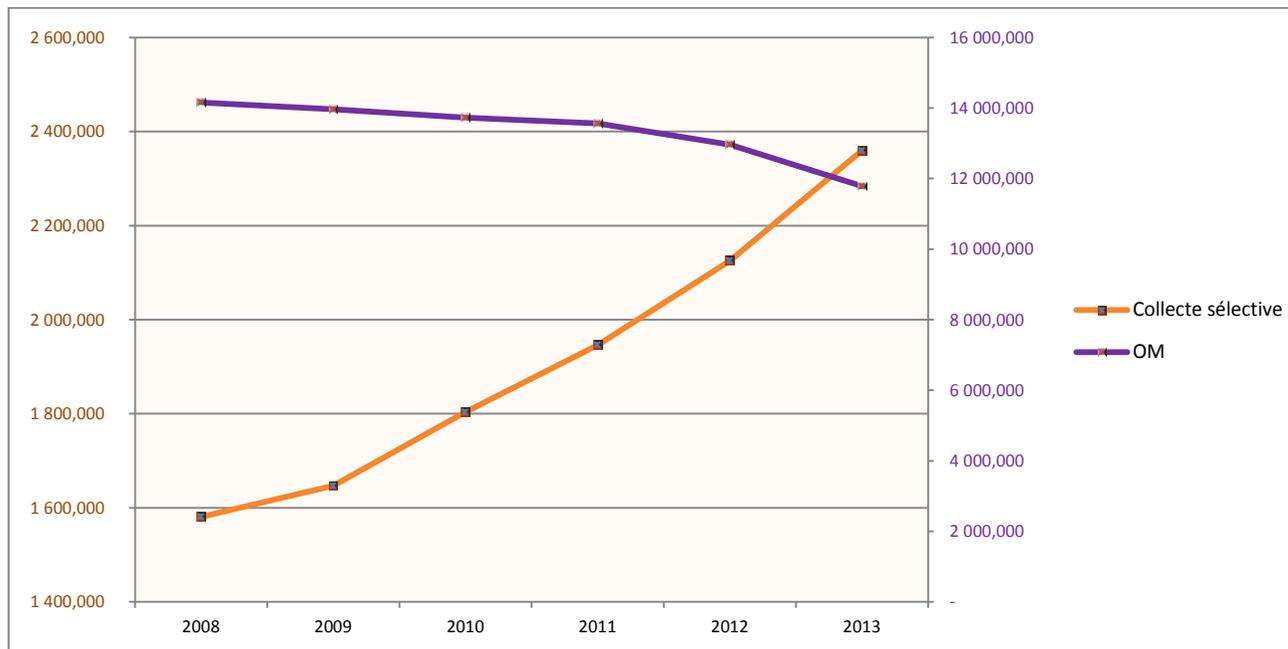


Evolution du tonnage des papiers des 6 communes de 2004 à 2013





Récapitulatif des tonnages collectés



Evolution du tonnage des déchets issus de la collecte sélective et des OM depuis 2008

La collecte du carton auprès des commerçants

Depuis 2008, les cartons collectés dans les caissons mis à disposition des commerçants sont comptabilisés dans les différentes déchetteries.



Les déchets autres que la collecte sélective (huiles, piles...)

Les déchets provenant des commerçants et des artisans, dans une certaine limite, sont collectés par les bennes à ordures ménagères dans le cadre de leurs tournées. Le volume et la nature de ces déchets sont difficilement quantifiables.

HUILES

Les colonnes de collecte des huiles sont disposées sur certains points d'apports volontaires et sur les déchetteries. Les huiles sont collectées par la société CHIMIREC SOCODELLI qui passe régulièrement sur les différents points de collecte (déchetteries).

PILES

La collecte des piles s'effectue au moyen de bornes de collectes mises à la disposition des habitants dans certains lieux publics (mairies, commerce ou écoles). Des bacs de collecte sont dédiés aux piles dans les déchetteries de Caderousse, Sorgues et Courthézon. Ces piles sont ensuite stockées provisoirement dans des fûts de 200 litres et régulièrement collectées par la société Corepile.

TEXTILES

Sur le territoire de l'intercommunalité, des conteneurs sont installés sur les lieux fixés par la CCPRO pour permettre aux administrés de chaque commune de déposer des vêtements usagés et du linge de maison. La société Ecotextile procède ensuite à la collecte et au traitement. Le Relais est également présent sur le territoire avec 7 colonnes à textiles sur les communes de Sorgues (6) et 1 à Courthézon (Emmaüs).

LAMPES

Récylum est l'éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées. En tant qu'éco-organisme, Récylum ne peut prendre en charge que les déchets d'équipements pour lesquels il a été agréé par arrêté ministériel. A ce jour, Récylum est le seul éco-organisme agréé pour les lampes (DEEE ménagers de la catégorie 5) depuis le 15 novembre 2006.



✚ **DASRI**

La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) a été mise en place en fin d'année 2007. Les collecteurs ont été installés dans des pharmacies des 6 communes. La collecte est effectuée par ALMA MATER 1 fois par trimestre.

RECAPITULATIF ET EVOLUTION DES DIFFERENTS TONNAGES DE DECHETS HORS COLLECTE SELECTIVE



	2010	2011	2012	2013
HUILES (en litres)	14 800	15 000	13 100	12 200
PILES (en kg)	2 500	1 200	2 869	913
TEXTILES (en kg)	86 450	71 250	57 500	106 839
DASRI (en boites)	1 584	1 087	1 371	1 498
LAMPES ET TUBES (en kg)	295	320	464	



TEXTILES



LAMPES



PILES



HUILES



Collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

La Communauté a engagé un partenariat avec la Société Eco-Système pour la collecte et le traitement des D3E. La première collecte DEEE a eu lieu le 12 septembre 2007.

Ces déchets sont collectés en déchetterie tous les jours puis rangés dans des box (box froid, écran, hors froid, PAM (petits appareils ménagers)...). La récupération et le traitement des D3E ont permis de traiter 133 tonnes de matières recyclées et de 12 tonnes de matières valorisées énergétiquement pour obtenir 145 tonnes valorisées. 19 tonnes de matières ont été éliminées en installations spécialisées.

Les processus industriels permettent de démanteler les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferraille, verre, plastique, etc...). Un seul but : extraire la matière première secondaire qui permet d'économiser nos ressources naturelles. Par souci de simplification, figurent ici les groupes de matières les plus significatifs.



	2010	2011	2012	2013
Communauté des communes des Pays de Rhône et Ouvèze	4.50	4.10	3.90	4.30
Votre département (population totale)	3.90	4.60	4.70	5.10
Votre région	3.80	3.70	3.80	3.80
Au niveau national	4.70	4.70	4.80	4.90

Evolution de la performance en kg par habitant

*Il ne s'agit pas de la performance contractuelle calculée par l'Ocad3e par point de collecte.
Le mode de calcul retenu est : tonnage de l'année 2010/nombre d'habitants et ne tient pas compte d'un éventuel prorata temporis.*



**Evolution des tonnages des D3E
collectés 2010 – 2013**

NATURE DES D3E	2010 (tonnes)	2011 (tonnes)	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)	PROGRESSION DES FLUX 2012/2013
GEM HF (hors froid) Gros électroménager	40.100	29.000	24.800	36.600	47.80 %
GEM F (froid)	36.100	29.400	35.000	31.500	- 9.80 %
ECRANS	49.100	59.900	49.900	46.800	- 6.20 %
PAM (petits appareils ménagers)	39.200	32.500	32.500	48.700	49.70 %
TOTAL	164.500	150.800	142.100	163.600	15.10 %





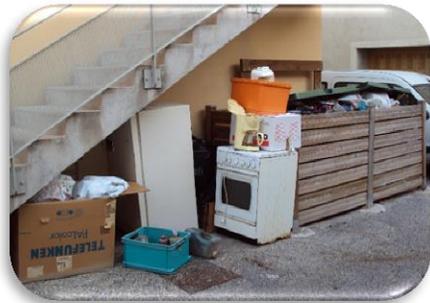
Collecte des encombrants aux particuliers et des dépôts sauvages

La collecte des encombrants s'effectue toute l'année hors jours fériés. Ce service est gratuit et **EXCLUSIVEMENT** réservé aux particuliers. Dans chaque commune, des tournées régulières d'enlèvements d'encombrants ont lieu, chaque mois. Il est impératif de s'inscrire au préalable auprès du service concerné. Les objets doivent être sortis la veille au soir, devant chez soi, à l'extérieur, sur le domaine public.

- A **Bédarrides** : Tous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudi de chaque mois
- A **Caderousse** : Tous les 2^{èmes} mardi de chaque mois
- A **Châteauneuf-du-Pape** : Tous les 3^{èmes} mardi de chaque mois
- A **Courthézon** : Tous les 4^{èmes} mardi de chaque mois
- A **Jonquières** : Tous les 1^{ers} mardi de chaque mois
- A **Sorgues** : Tous les mardis

Sont admis sous la désignation " déchets volumineux et encombrants " : les appareils ménagers usagés, les meubles usagés ainsi que tous les objets utilisés dans une maison à usage d'habitation, qualifiés de " monstres ".

Sont refusés : les ordures ménagères, les déchets anatomiques et infectieux, les déchets végétaux, les déblais, gravats, épaves de véhicules, pneumatiques, et tous les matériaux faisant l'objet d'une collecte sélective ou susceptibles d'être recyclés, enfin les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et industriels.



**2 486 enlèvements
d'objets volumineux
(y compris
encombrants sauvages)**



■ LES DECHETTERIES

📍 Localisation

La Communauté de communes compte actuellement, sur son territoire, TROIS déchetteries fonctionnant en régie: une sur la commune de Caderousse, une sur la commune de Courthézon et la dernière sur la commune de Sorgues





Celles-ci sont accessibles aux habitants sur simple présentation d'un justificatif de domicile sur l'une des 6 communes. Depuis le 1^{er} janvier 2010, la déchetterie intercommunale située à Sorgues est accessible sur présentation d'une carte d'accès. C'est la première déchetterie du territoire à avoir été équipée d'un système informatique permettant un suivi analytique des dépôts qui y sont versés. Ce système a l'avantage de simplifier l'accès pour les administrés, et permet un meilleur suivi des matières collectées pour les équipes en charge de ce travail. Au 31 décembre 2012, ont été délivrées :

5 909 cartes

- **5 609** cartes pour les particuliers
- **211** cartes pour les professionnels
- **89** cartes pour les services communaux intercommunaux

Types de déchets déposés en déchetterie

Ces espaces clos, gardiennés, comprennent différents caissons de tri, permettent de se débarrasser **gratuitement** (pour les particuliers) de déchets tels que :

Papiers, journaux, revues, cartons...
Verre ménager...
Gravats, cloisons, murs...
Déchets verts : tontes, tailles, branchages...
Bois, meubles, palettes...
Produits toxiques : Batteries, piles, solvants, peinture...
Textiles...
Plastiques (emballages, bouteilles...)
Ferraille, fonte...
Encombrants : appareils ménagers, meubles, sanitaires...
Batteries, huiles de vidange...
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques





Horaires et personnel

Les horaires d'ouverture sont les suivants :



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Caderousse	Fermée	8 h 30 à 12 h 00	8 h 30 à 12 h 00	Fermée	8 h 30 à 12 h 00	8 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 17 h 00
Courthézon	à partir du 2 juillet 8 h à 12 h	Fermée	8 h 00 à 12 h 00 13 h 30 à 17 h 30	à partir du 2 juillet 8 h à 12 h	à partir du 2 juillet 8 h à 12 h	8 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 17 h 00
Sorgues	De 8 h 30 à 12 h / et de 13 h 30 - 17 h 30					8 h 00 à 17 h 00

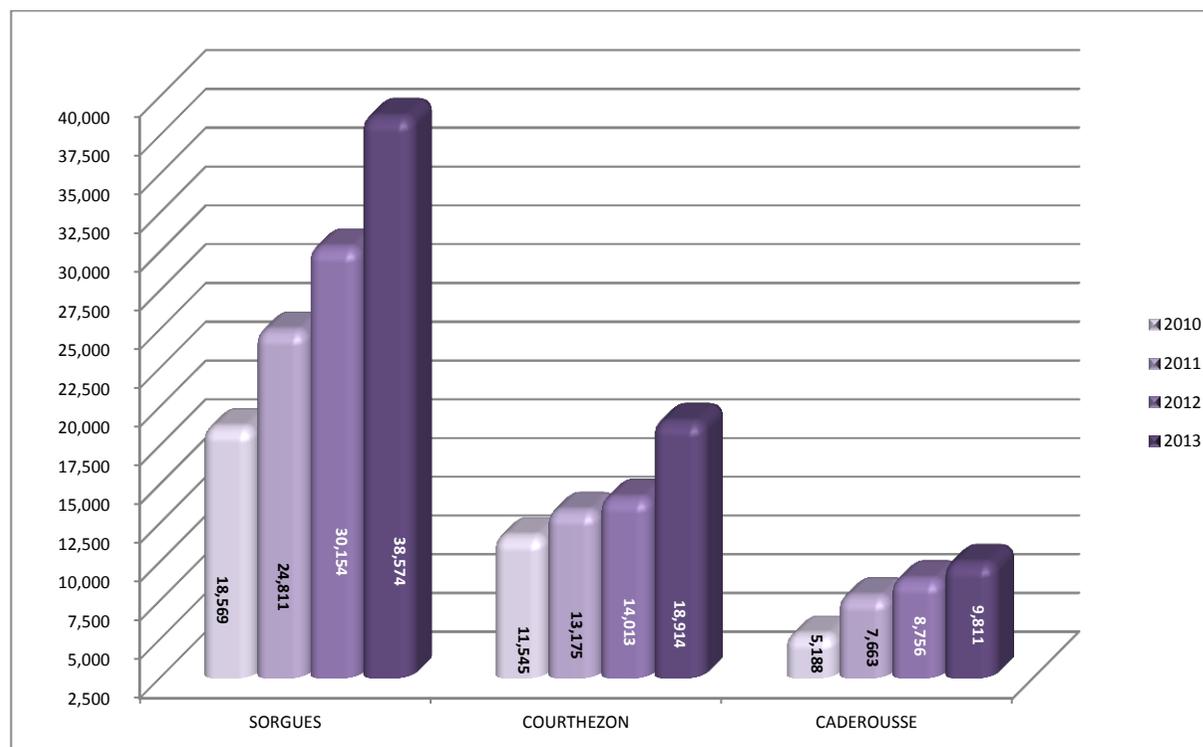
Horaires d'ouverture des déchetteries de la CCPRO

6 agents sont affectés sur les 3 déchetteries : 3 gardiens tournant chaque semaine sur une déchetterie,
1 agent supplémentaire sur la déchetterie de Sorgues
2 agents chargés de l'enlèvement et du remplacement des caissons.



🔗 Les déchets dangereux des ménages (D.D.M.)

Pour la sécurité de ses agents et une meilleure optimisation des déchets dangereux des ménages, la Communauté met également en place un système de tri supplémentaire. En effet, à l'intérieur du bac « déchets dangereux », les agents CCPRO procéderont à la distinction suivante : acides/bases, solides pâteux, solvants, comburants, phytosanitaires, aérosols, produits particuliers et de laboratoire et enfin, bidons d'huiles ». Ces déchets seront ensuite acheminés vers les filières les plus adaptées à leur traitement. En 2008, une convention pour la récupération de ces déchets a été établie avec la Sté Véolia située à Berre

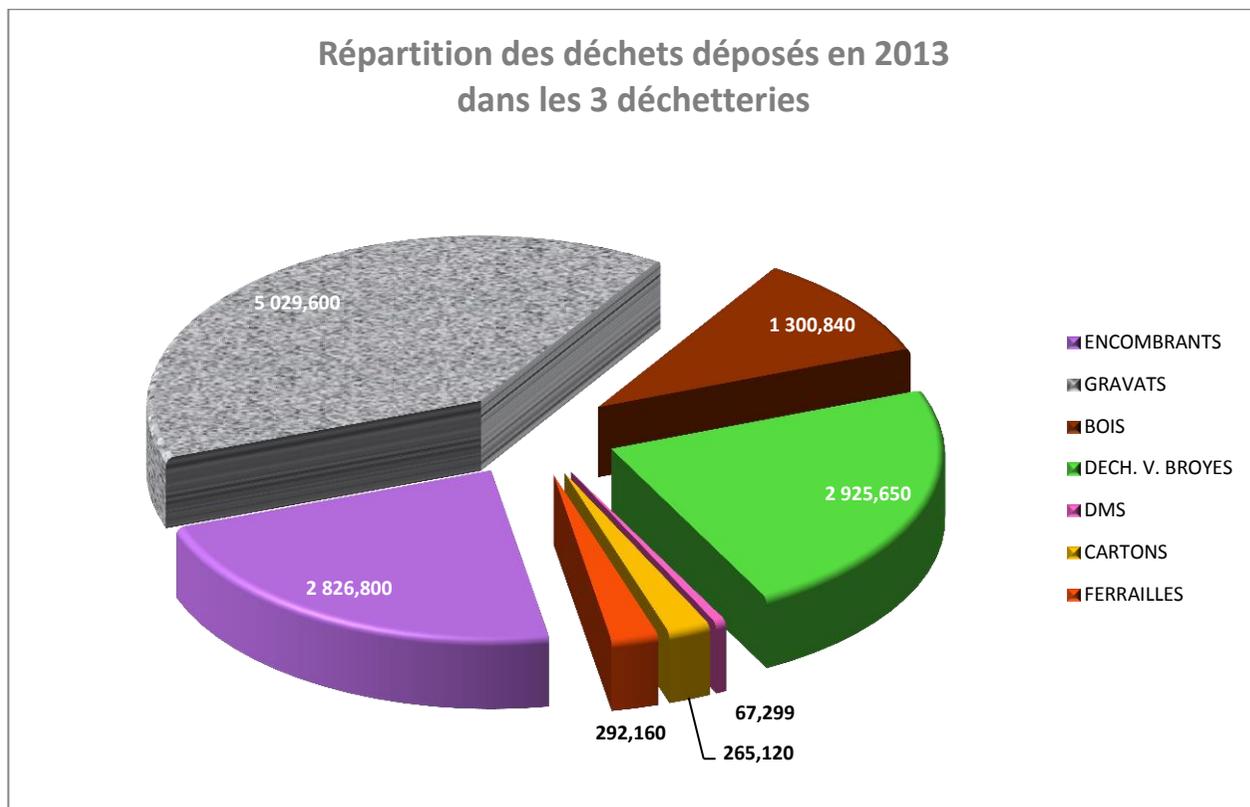


Evolution des tonnages des D.D.M. de 2010 à 2013



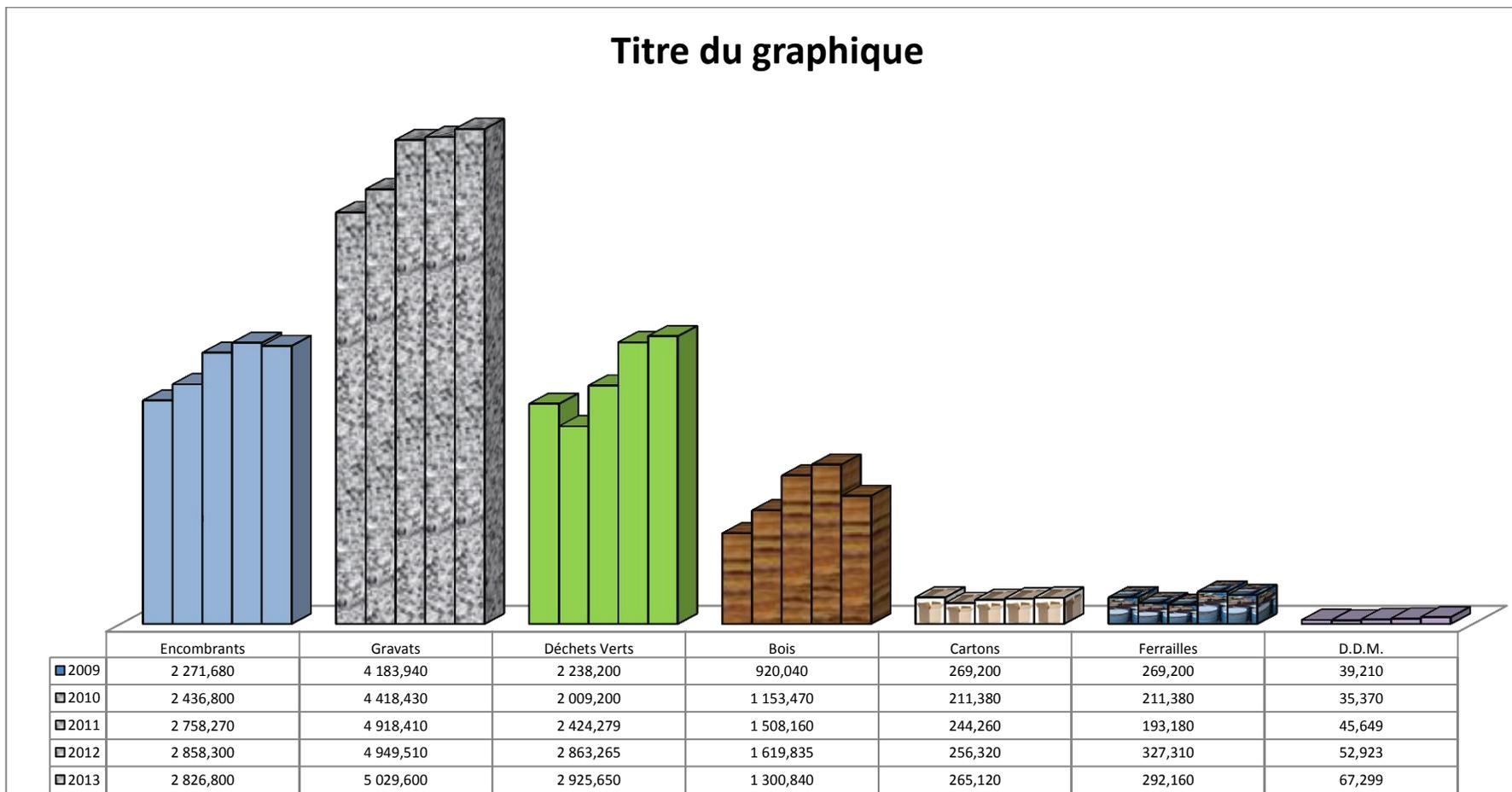
🚧 Tonnages collectés en déchetterie en 2013

Au total, **12 668,850 tonnes de déchets** ont été déposés en déchetteries durant l'année 2013 (hors pneus) soit une diminution de **- 2,00 %** par rapport aux tonnages déposés en 2012





Evolution de la collecte en déchetteries depuis 2001





■ TRAITEMENT DES DECHETS

↻ Traitement des ordures ménagères

📍 Communes de Bédarrides et Sorgues

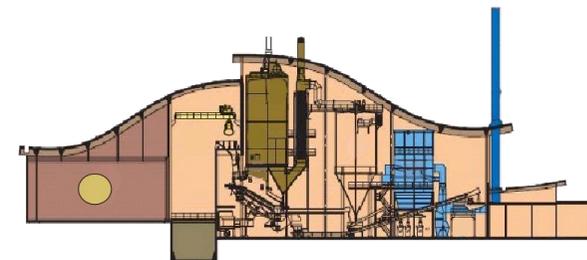
Le **SIDOMRA** assure le traitement par incinération des déchets de 209 129 habitants du Vaucluse. (une communauté d'Agglomération et trois communautés de communes...)

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) **NOVALIE** est exploitée par Novergie/SITA Méditerranée dans le cadre d'une délégation de service public pour le compte du SIDOMRA. Elle traite plusieurs types de déchets :

- les déchets ménagers résiduels (non recyclables) et assimilés pour un maximum de 188 00 tonnes par an
- les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), autorisés pour 11 000 tonnes par an
- les boues non épandables issues des stations d'épuration, autorisées pour 6 400 tonnes par an

📍 Communes de Caderousse, Châteauneuf, Jonquières et Courthézon

La société **DELTA DECHETS** (www.delta-dechets.com/) créée depuis 1986, est spécialisée dans l'enlèvement et le traitement des déchets industriels, commerciaux, ménagers et des particuliers. Cette société est certifiée ISO 14001 par l'AFAQ depuis le mois d'août 2000. Elle possède à Orange, Zone du Coudoulet, des sites classés DIB, OM, Gravats, aménagés selon les toutes dernières normes réglementaires.





Traitement des emballages et papiers

Pour les communes de Sorgues et Bédarrides, le traitement des emballages s'effectue au Centre de tri à Vedène par le SIDOMRA et les papiers par les Ets Paprec à Pujaut. Pour celles de Caderousse, Châteauneuf du Pape, Courthézon et Jonquières, le traitement des emballages est effectué par SITA SUD (Montfavet). Quant aux papiers, ils ont été traités par les Ets Paprec à Pujaut jusqu'au 31 mai 2014. Depuis le 1^{er} avril 2014, ce sont les Ets COVED à Monteux qui ont en charge le traitement des papiers des quatre communes.

Traitement du verre

Le verre est le seul matériau d'emballage véritablement recyclable dans son intégralité et à l'infini. Une fois le verre trié, il reste l'emballage le plus facile à traiter et à recycler. Même après plusieurs recyclages, sa qualité, sa pureté et sa transparence restent intactes. Le SIDOMRA Participe à la recherche contre le cancer en reversant 3 € pour chaque tonne de verre collectée.

Traitement des huiles de vidange et des piles

Les huiles sont collectées par la société CHIMIREC SOCODELLI qui passe régulièrement sur les différents points de collecte.

La CCPRO a signé un accord de reprise des piles et des accumulateurs avec Corepile le 8 Octobre 2003. Cet organisme reprend gratuitement les stocks de piles conditionnés en fûts métalliques de 300 Kg. Corepile s'engage également à traiter et revaloriser les produits collectés en pyrométallurgie et en hydrométallurgie (www.corepile.fr).

Traitement des lampes et tubes fluorescents

Les lampes sont collectées par Récyllum, éco-organisme agréé par arrêté ministériel du 9 août 2006, renouvelé le 23 décembre 2009 pour la collecte des lampes et tubes fluorescents usagés.



🔧 Traitement des déchets récoltés sur les 3 déchetteries

La CCPRO a mis en place les filières de valorisation suivantes :

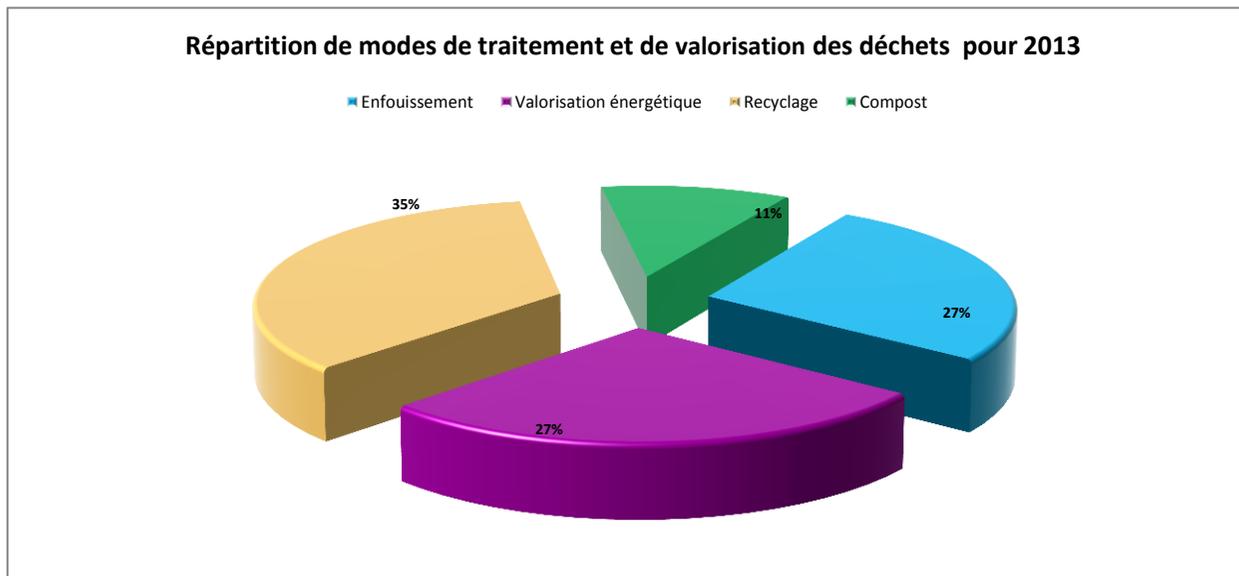


Unité de compostage du Sitteu

	FILIERES DE VALORISATION	TYPE DE TRAITEMENT
Ferrailles	<i>Ets G D E</i>	Recyclage
Cartons	<i>Sté SITA SUD</i>	Recyclage
Encombrants	<i>Sté DELTA-DECHETS</i>	Enfouissement en décharge
Déchets Verts	<i>SITTEU</i>	Broyage chez Valfibois
		Compostage au Sitteu
Gravats	<i>Sté RMB</i>	Recyclage
Bois	<i>Sté VALFIBOIS</i>	Recyclage



➤ Récapitulatif des modes de traitement et de valorisation des déchets



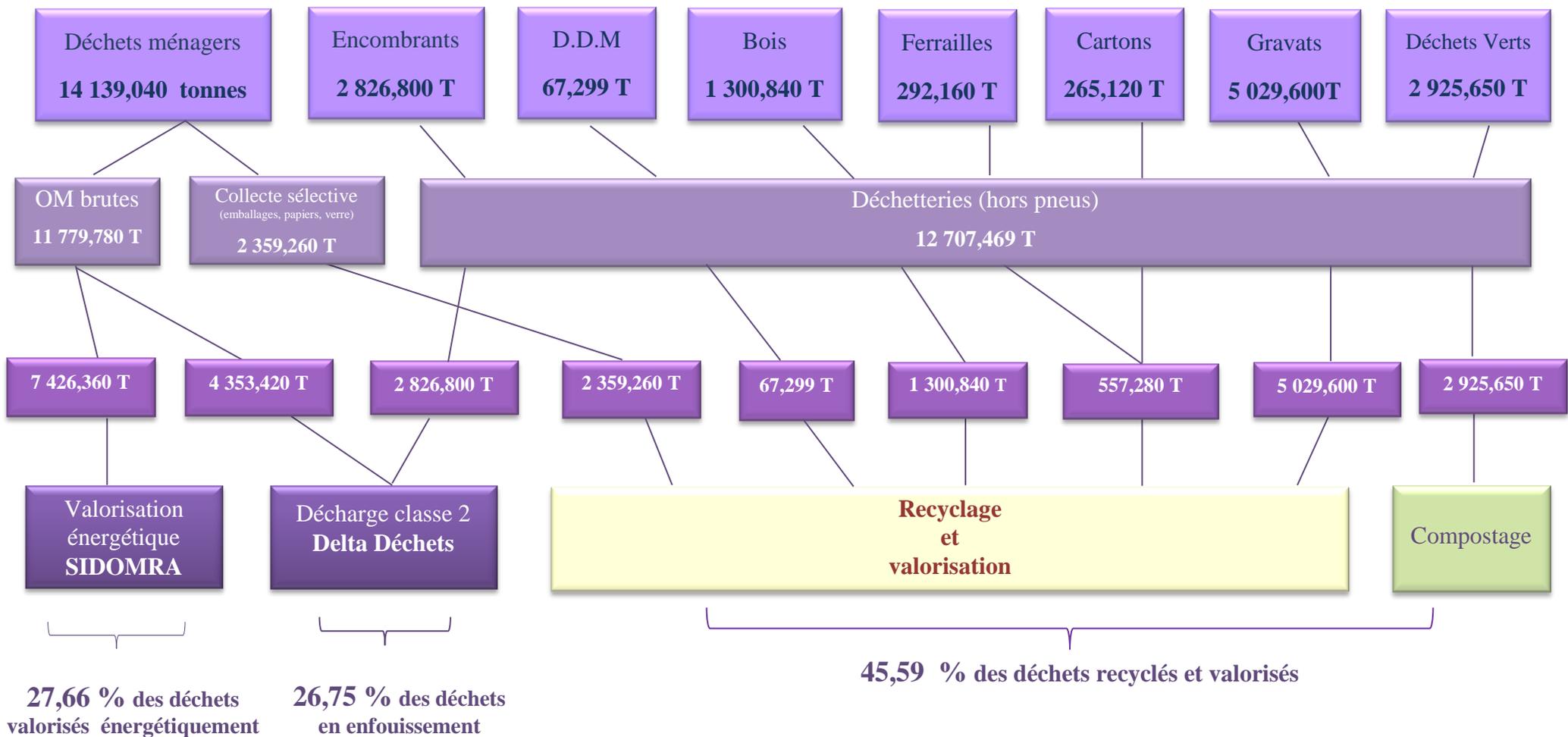
Répartition des modes de traitement appliqués aux déchets ménagers collectés

➤ Flux des déchets de la communauté de communes des pays de Rhône et Ouvèze 2013

Voir le tableau synthétique page suivante.



EXERCICE 2013 : 26 846,509 T de déchets collectés sur le territoire communal (38 294 Habitants)





 **Tonnages des déchets collectés en 2013 par commune et par catégorie**

COMMUNES	POPULATION	Déchetterie	Déchets Verts Broyés	Papier	Emballages	Verre	OM
Châteauneuf du Pape Caderousse	4 956	1 242,611	2 925,650	81,759	83,980	194,340	1 459,500
Jonquières - Courthézon	9 918	2 382,734		158,870	179,560	252,080	2 893,920
Bédarrides - Sorgues	23 420	6 156,474		114,371	855,300	439,000	7 426,360
TOTAL	38 294	9 781,819	2 925,650	355,000	1 118,840	885,420	11 779,780

 **Tonnages des déchets collectés en 2013 par commune et par kg/habitant**

COMMUNES	Population	Déchetterie	DVB	Papier	Emballages	Verre	OM
Châteauneuf du Pape Caderousse	4 956	250,729	76,400	16,497	16,945	39,213	294,492
Jonquières - Courthézon	9 918	240,243	76,400	16,018	18,104	25,416	291,785
Bédarrides - Sorgues	23 420	262,873		4,883	36,520	18,745	317,095
Moyenne CCPRO	38 294	255,440		9,270	29,217	23,122	307,614



■ SYNTHÈSE DES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCPRO

Correspondance avec le décret du 11 mai 2000

↗ Indicateurs techniques

<i>Tonnages d'ordures ménagères collectés</i>	<i>Pour Sorgues et Bédarrides : 7 426,360 tonnes soit 317,09 kg/hab/an</i> <i>Pour Caderousse, Châteauneuf du Pape, Courthézon , Jonquières : 4 353,420 tonnes soit 292,69 kg/hab/an</i>
<i>Tonnages des emballages des 4 communes</i>	<i>263,540 tonnes soit 17,72 kg/hab/an</i>
<i>Tonnages des emballages (Sorgues et Bédarrides)</i>	<i>855,300 tonnes soit 36,52 kg/hab/an</i>
<i>Tonnages du papier (6 communes)</i>	<i>355,000 tonnes soit 9,27 kg/hab/an</i>
<i>Tonnage du verre</i>	<i>885,420 tonnes soit 23,12 kg/hab/an</i>
<i>Total des tonnages de la collecte sélective</i>	<i>2 359,260 tonnes soit 61,61 kg/hab/an</i>
<i>Total des déchets ménagers collectés (OM et Collecte sélective)</i>	<i>14 139,040 tonnes soit 369,223 kg/hab/an</i>
<i>Tonnages des déchets collectés en déchetteries</i>	<i>12 707,469 tonnes pour les 3 sites soit 331,84 kg/hab/an</i>
<i>Total des tonnages de tous les déchets collectés en 2013</i>	<i>26 846,509 tonnes soit 701,06 kg/hab/an</i>



Indicateurs financiers

Budget annexe collecte et traitement des déchets

Dépenses de Fonctionnement	Dépenses totale TTC	5 122 706,55 €
	Traitement (Participation SIDOMRA et autres factures centre de traitement)	<i>SIDOMRA :</i> 940 244,00 € <i>DELTA DECHETS + autres :</i> 946 531,03 € <i>TOTAL :</i> 1 886 775,03 €
	Frais de personnel	1 997 972,38 €
	Frais de fonctionnement (carburants, entretien du parc automobile, amortissement, etc)	1 237 959,14 €

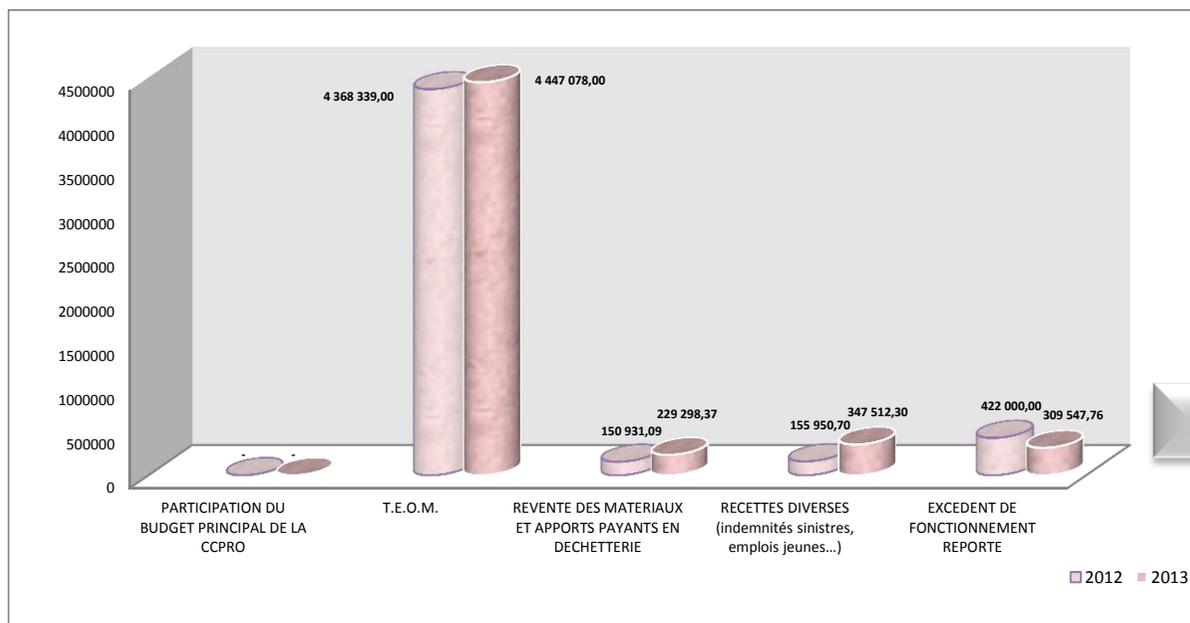
Recettes de fonctionnement	Recette totale	5 333 441,43 €
	Participation du budget principal de la CCPRO	0,00 €
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	4 447 078,00 €
	Recettes liées à la revente des matériaux et des apports payants en déchetteries	229 298,37 €
	Autres recettes diverses (indemnités de sinistre, remboursement des emplois jeunes etc...)	347 517,30 €
	Excédent de Fonctionnement reporté	309 547,76 €



Coût de traitement des déchets	OM au SIDOMRA	126,61 € TTC la tonne
	Ordures ménagères et Encombrants en CSDU à Orange	87,83 € TTC la tonne
	Déchets verts Compostage	19,44 € TTC la tonne
	Gravats	6,53 € TTC la tonne
	Emballages	262,15 € TTC la tonne
	Papier	0,00 € TTC la tonne
	Bois	54,30 € TTC la tonne 37,99 € TTC la tonne (palettes)
Coût du service gestion des déchets rapporté à l'habitant	Pour 38 294 habitants	
	133,77 € par an et par habitant	
Coût du service rapporté à la tonne collectée et traitée	190,82 € à la tonne collectée et traitée	



Frais de fonctionnement 2012 - 2013



Recettes de fonctionnement 2012 - 2013